

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 13 février 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2023
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
 - 4.4 Motion de félicitations Rallye des Loups
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets : Autorisation de signature du protocole d'entente
 - 7.2 Autorisation de vente de terrain : Lot 5 326 872
 - 7.3 Office d'habitation Domaine-du-Roy : Acceptation du budget 2023
 - 7.4 Abrogation résolution 2022-10-146 intitulée « Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels : Autorisation de création d'un comité »
 - 7.5 Piste cyclable La Doré/Saint-Félicien : Autorisation de signature d'une entente complémentaire
 - 7.6 Réfection Complexe sportif : Services professionnels
 - 7.7 Piste cyclable La Doré/Normandin : MRC Domaine-du-Roy : Fonds des redevances hydroélectrique – Volet territorial et Fonds régions et ruralité – Volet territorial : Autorisation de présentation d'une demande de subvention

- 7.8 Entente à intervenir avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables : autorisation de signature
 - 7.9 Amendements :
 - 7.9.1 résolution 2022-06-105 intitulée « Projet de microcentrale : Projet chutes 50 »
 - 7.9.2 résolution 2022-06-106 intitulée « Projet microcentrale : Projet Moulin des Pionniers »
 - 7.10 Assurances municipales : Ajout d'avenants à la protection de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE
10. SERVICES PUBLICS
11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 12.1 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-001 intitulé « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré »
 - 12.2 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-002 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »
 - 12.3 Adoption par résolution du premier projet de règlement 2023-003 intitulé " Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »
 - 12.4 Règlements 2023-001, 2023-002 et 2023-003 : Assemblée publique de consultation
 - 12.5 Avis de motion:
 - 12.5.1 Règlement 2023-001 intitulé « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré »
 - 12.5.2 Règlement 2023-002 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »
 - 12.5.3 Règlement 2023-003 intitulé " Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »
 - 12.6 Règlementation municipale : Autorisation de signature de constat d'infraction
13. LOISIRS ET CULTURE
- 13.1 Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. : Implantation de campings sans service
14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
15. AFFAIRES NOUVELLES
- 15.1 Demande d'appui : Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications : Assurances
 - 15.2 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-02-015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2023

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 23 janvier 2023 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe la population qu'il est généralement présent tous les avant-midis au bureau municipal. Il travaille de nombreux dossiers municipaux ainsi que les dossiers de la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de janvier 2023 selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre du Comité de coordination de la Table de concertation, à une rencontre pour noter tous les projets MADA de la MRC Domaine-du-Roy et à une rencontre de la Table de concertation pour la Journée des aînés.

Hélène Gagnon a participé au Rallye des Loups.

Michel Simard a participé à une rencontre du Comité intermunicipal en sécurité incendie et au Rallye des Loups.

Louise-Josée Doré a participé à aucune rencontre.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Lisa Boily a participé à une rencontre du Comité pour les travailleurs étrangers et au Rallye des Loups. Elle invite la population à participer au Festival Pré Novice et à la Semaine de la relâche.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.4

RÉSOLUTION 2023-02-016

MOTION DE FÉLICITATIONS RALLYE DES LOUPS

Une motion de félicitations est présentée par Hélène Gagnon et appuyée par tous les membres du conseil au comité organisateur du Rallye des Loups, édition 2023 pour le franc succès remporté. Félicitations à toute l'équipe et aux bénévoles impliqués.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2023-02-017
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal complémentaire des achats du mois de décembre 2022 de la Municipalité au montant de 5 379.77\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2023-02-018
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de janvier 2023 de la Municipalité au montant de 210 323.52\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1
RÉSOLUTION 2023-02-019
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS : AUTORISATION
DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour une utilisation maximale et rationnelle de leurs équipements, infrastructures, locaux et terrains;

CONSIDÉRANT QUE les parties consentent à mettre leurs infrastructures à la disposition de la population et des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets est propriétaire d'un gymnase, d'un parc-école, d'un terrain de soccer et d'équipements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est propriétaire d'un complexe sportif, d'un parc de planche à roulettes, d'une piste d'athlétisme, d'un terrain de tennis et qu'un dek hockey sera aménagé à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure à sa population les services d'un camp de jour pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire et la Directrice générale à signer le protocole d'entente entre le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et la Municipalité de la Paroisse de La Doré afin de disposer, pour l'une et pour l'autre et selon les conventions établies dans ledit protocole, l'équipement, les locaux, les terrains et les infrastructures dont elles sont propriétaires dans la Municipalité de la Paroisse de La Doré.

POINT 7.2
RÉSOLUTION 2023-02-020
AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN : LOT 5 326 872

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de madame Britany Lapierre et monsieur Keven Godin reçue le 13 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 5 326 872 à madame Britany Lapierre et monsieur Keven Godin, et ce, au prix de 8 000\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les 24 mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- Advenant le cas où les promettants-acquéreurs désiraient se départir du terrain acquis, à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, ils devront le rétrocéder à la Municipalité, moins les frais de transfert de 10%;
- à défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais des acquéreurs en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés. Advenant telle résolution de la vente, la Municipalité rembourse à Britany Lapierre et Keven Godin le montant du prix d'achat moins une indemnité de DIX POUR CENT (10%) et les frais de transfert seront assumés par les promettants-acquéreurs;
- la nouvelle propriété devra respecter le règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce secteur;
- la vente est sans garantie légale;
- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2023-02-021

OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY : ACCEPTATION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité d'assumer 10% du déficit pour les immeubles de son secteur;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'Office municipal d'habitation Domaine-du-Roy pour la portion de son secteur soit l'ensemble immobilier #1076 (4871 à 4925, rue des Saules), #1245 (4711 à 4755, rue des Saules) et #2280 (Domaine du Parc);
- s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacements, modernisations et d'améliorations capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- la portion municipale sera de :
 - 7 249\$ pour la portion #1076 sur un montant de déficit de 72 487\$;
 - 7 228\$ pour la portion #1245 sur un montant de déficit de 72 283\$;
 - 2 928\$ pour la portion #2280 sur un montant de déficit de 29 277\$.

POINT 7.4

RÉSOLUTION 2023-02-022

ABROGATION RÉSOLUTION 2022-10-146 INTITULÉE « Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels : Autorisation de création d'un comité »

CONSIDÉRANT la résolution 2022-10-146 intitulée « Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels : Autorisation de création d'un comité »;

CONSIDÉRANT le projet de règlement touchant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, chapitre 25);

CONSIDÉRANT le projet de règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, article 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré emploie 50 employés et moins et est donc visée par l'article 2 dudit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution 2022-10-146 intitulée « Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels : Autorisation de création d'un comité ».

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2023-02-023

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/SAINT-FÉLICIEN : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT l'entente déjà établie entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et Marjolaine Simard;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'entente déjà établie, advenant des inconvénients majeurs subis par le cédant et non prévus à l'entente établie, les parties pourraient convenir, d'un commun d'accord, à une entente complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE des inconvénients majeurs ont été subis par le cédant au cours de la saison 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de conclure une entente complémentaire afin de régler la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire et la Directrice générale à signer l'entente complémentaire entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et Marjolaine Simard.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2023-02-024

RÉFECTION COMPLEXE SPORTIF : SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de réfection du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la révision de l'étude de faisabilité pour ledit projet;

CONSIDÉRANT la proposition de Ardoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate le firme Ardoises pour la révision de l'étude de faisabilité du projet de réfection du Complexe sportif pour la somme de 13 250\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 19 décembre 2022.

POINT 7.7

RÉSOLUTION 2023-02-025

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN : MRC DOMAINE-DU-ROY : FONDS DES REDEVANCES HYDROÉLECTRIQUE – VOLET TERRITORIAL ET FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET TERRITORIAL : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT le projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de relier deux MRC par une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon permettra de relier La Doré à Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de réaliser un embranchement à la Véloroute des Bleuets et à la Route verte, circuits reconnus aux niveaux régional, provincial et international;

CONSIDÉRANT QUE ces embranchements étaient prévus dans la planification stratégique initiale de la Véloroute des Bleuets soit de connecter toutes les municipalités de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités non-situées en bordure du lac Saint-Jean ne sont pas reconnues comme primordiales dans le développement d'embranchements pour la Véloroute des Bleuets et la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Doré, Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette, Saint-André et Sainte-Hedwige devraient pouvoir offrir aux adeptes de vélos de leur secteur, des pistes cyclables sécuritaires et reliées à la Véloroute des Bleuets et à la Route verte et ainsi manifester leur droit à un réseau sécuritaire et adapté aux besoins de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE le projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin serait la phase I du raccordement de ses municipalités situées en contrefort et que la participation financière de la MRC Domaine-du-Roy, à la hauteur de 25% des coûts reliés au projet, démontrerait son intérêt au développement sécuritaire de circuits de vélo pour ses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettra d'assurer une plus grande sécurité pour les adeptes de vélo;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à La Doré et à toute la MRC Domaine-du-Roy d'être plus attractive et qu'il répond à l'importance d'agir sur les environnements afin de favoriser les saines habitudes vie, d'améliorer la qualité de vie et la santé des utilisateurs en permettant aux communautés touchées d'avoir un environnement favorisant l'activité physique, et ce, pour tous les groupes d'âges et tous les niveaux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à bonifier les conditions liées au désir du tourisme de séjourner plus longtemps dans notre secteur favorisant ainsi une augmentation des retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra aux adeptes de vélo de pouvoir faire une boucle pour leur randonnée et ainsi, avoir accès à plusieurs attraits touristiques du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet concorde avec les priorités du « Chantier Tourisme » de la MRC Domaine-du-Roy et participera au rayonnement du secteur en permettant de consolider et d'améliorer l'offre touristique locale et régionale de par l'amélioration des infrastructures récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond également aux priorités du « Chantier population et qualité de vie » de la MRC Domaine-du-Roy qui vise à soutenir les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond également à deux (2) points visés par la mission de la MRC Domaine-du-Roy soit la mise en valeur du territoire et le développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs associées à la MRC seront également respectées soit la fierté des citoyens, le sentiment d'appartenance et la solidarité de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera la création de nouveaux emplois et le maintien d'emplois existants dans le secteur touristique, ce qui répond également à une priorité de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un aspect structurant important car il touche à un secteur touristique en pleine croissance et qu'il permet d'abolir les obstacles au développement en contribuant à installer une synergie durable entre les deux MRC et en améliorant une situation problématique qui perdure depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC Domaine-du-Roy, de par son Programme des redevances hydroélectriques et/ou du Fonds régions et ruralité et/ou de tous autres programmes, est primordiale pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens se sont exprimés positivement sur le projet en présentant une pétition de plus de 625 noms en 2006;

CONSIDÉRANT QUE des ententes de collaboration sont déjà réalisées avec la Corporation de la Véloroute des Bleuets et la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à transmettre une demande de subvention auprès de la MRC Domaine-du-Roy dans le Programme de redevances hydroélectrique – Volet territorial et dans le Programme Fonds régions et ruralité ou tous autres programmes pertinents pour le financement d'une portion de 25% du budget total du projet soit 525 000\$.

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2023-02-026

ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré embauche des personnes qui sont en contact avec des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec la Sûreté du Québec est proposée pour effectuer la vérification des antécédents judiciaires pour les employés appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale ainsi que la Coordinatrice aux loisirs à faire la demande et à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, l'entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables à intervenir avec la Sûreté du Québec.

POINT 7.9.1

RÉSOLUTION 2023-02-027

AMENDEMENTS : RÉSOLUTION 2022-06-105 INTITULÉE « Projet de microcentrale : Projet chutes 50 »

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-105 intitulée « Projet de microcentrale : Projet chutes 50 »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré modifie la résolution 2022-06-105 intitulée « Projet de microcentrale : Projet chutes 50 » comme suit :

- Ajouter le texte « De plus, Romain Lastère, ingénieur, est autorisé à réaliser une étude exploratoire pour ledit projet, et ce, pour la somme de 5 000\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même les surplus. »

POINT 7.9.2

RÉSOLUTION 2023-02-028

AMENDEMENTS : RÉSOLUTION 2022-06-105 INTITULÉE « Projet de microcentrale : Projet Moulin des Pionniers »

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-106 intitulée « Projet de microcentrale : Projet Moulin des Pionniers »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré modifie la résolution 2022-06-106 intitulée « Projet de microcentrale : Projet Moulin des Pionniers » comme suit :

- Ajouter le texte « Les sommes seront prises à même les surplus. »

POINT 7.10

RÉSOLUTION 2023-02-029

ASSURANCES MUNICIPALES : AJOUT D'AVENANTS À LA PROTECTION DE LA CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-098 autorisant l'ajout de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. dans les protections en assurances de la Municipalité

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'ajout de certains avenants à la protection en assurance de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande à ce que les protections suivantes soient ajoutées pour l'entité de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. :

- perte de revenu
- crime
- responsabilité civile complémentaire.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2023-02-030

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-001 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré »

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-001 intitulé « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré » tel que présenté.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2023-02-031

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-002 INTITULÉ « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-002 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles » tel que présenté.

POINT 12.3

RÉSOLUTION 2023-02-032

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-003
INTITULÉ « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2023-003 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments » tel que présenté.

POINT 12.4

RÉSOLUTION 2023-02-033

RÈGLEMENTS 2023-001, 2023-002 ET 2023-003 : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION

CONSIDÉRANT QUE les règlements 2023-001, 2023-002 et 2023-003 nécessitent une consultation de la population avant leur adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 23 février 2023 à 13h30, à la salle de rencontre de l'hôtel de ville, l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlement 2023-001, 2023-002 et 2023-003.

POINT 12.5.1

RÉSOLUTION 2023-02-034

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2023-001 INTITULÉ « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré »

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-001 intitulé « Règlement ayant pour objet de s'assurer du bon fonctionnement des installations septiques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré » sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.5.2

RÉSOLUTION 2023-02-035

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2023-002 INTITULÉ « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-002 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles » sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.5.3

RÉSOLUTION 2023-02-036

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2023-003 INTITULÉ « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

Avis de motion est donné par France Chapdelaine que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-003 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments » sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 12.6

RÉSOLUTION 2023-02-037

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE
CONSTAT D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE le Technicien aux travaux publics et Inspecteur en bâtiment et en environnement doit avoir le pouvoir d'émettre et de signer des constats d'infraction en lien avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déléguer ce pouvoir au Technicien aux travaux publics et Inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité afin qu'il puisse remplir adéquatement ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré délègue le pouvoir d'émettre et de signer des constats d'infraction en lien avec tous les règlements municipaux en vigueur, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution au Technicien aux travaux publics et Inspecteur en bâtiment et en environnement.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2023-02-038

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC. :
IMPLANTATION DE CAMPINGS SANS SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. désire implanter 20 emplacements de camping sans service sur son site;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'implantation projetée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire soutenir financièrement le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 5 000\$ pour le projet d'implantation de 20 emplacements de camping sans service sur le site du Moulin des Pionniers et proposé par la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. De plus, advenant le cas que la Corporation reçoive une aide financière pour son projet de parcours énigmatique, une somme de 1 000\$ du montant accordé précédemment sera affecté à ce projet.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2023-02-039

DEMANDE D'APPUI : BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à des coûts raisonnables, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec.

POINT 15.2

RÉSOLUTION 2023-02-040

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-St-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars, annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 millions de dollars aussi annuellement, à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-St-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2019-2020 (12.7% pour les garçons et 7.5% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept (7) ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chance de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisées par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le CREPAS organise du 13 au 17 février 2023, de concert avec le Réseau québécois de la réussite éducative, la 16^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-St-Jean sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous persévérer! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- déclare les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;
- fera parvenir une copie de la présente résolution au CRÉPAS.

POINT 16.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2023-02-041
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h30, il est proposé par Luc Bélanger de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale